

## Un point historiographique sur les prisonniers de guerre. (1914/1918 1939/1945)

Sandrine Béraud, Olivier Fumery, Hélène Lamacz.

### Bibliographie

- Bories-Sawala Helga, *les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande, une composante parmi la main d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée*, dans *la captivité des prisonniers de guerre*, dir JC Catherine, presses universitaires de Rennes, 2008.
- Cochet François, *soldats sans arme, la captivité de guerre, une approche culturelle*.
- **Gayme Evelyne, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Economica, 2010.**
- Mabon Armelle, *Prisonniers de guerre indigènes, visages oubliés de la France occupée*, La Découverte, 2010.
- Médard Frédéric, *Le prisonnier en 1914-1918, acteurs méconnus de la Grande Guerre*, Soteca Belin, 2010.

### Sitographie

<http://centenaire.org/fr/espace-scientifique/societe/limage-des-prisonniers-de-guerre-de-la-grande-guerre-en-france>  
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-prisonniers-de-guerre-francais-1914-1918>  
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-frontstalags>  
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/le-retour-des-prisonniers-de-guerre-en-1945>  
<https://www.icrc.org/fr>

### I- Pourquoi s'intéresser aux prisonniers de guerre ?

#### ➤ Comment définir le prisonnier de guerre ?

« Rien de plus simple, apparemment, que de définir un prisonnier de guerre, c'est un combattant qui, durant une guerre est fait prisonnier ». Evelyne Gayme, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*.

C'est donc un combattant neutralisé. Pour Evelyne Gayme, les prisonniers de guerre sont « des soldats qui restent des soldats ».

Etre prisonnier durant les deux conflits mondiaux est donc une des formes prises par l'expérience combattante.

Le prisonnier de guerre a un statut reconnu par **des textes juridiques internationaux** : les conventions de La Haye (1907) pour les combattants de la 1GM et de Genève (1929 et signée par l'URSS en 1931) pour les prisonniers de la 2GM.

Les textes changent face à la quantité de captifs pendant la 1GM. La convention de 1929 propose des articles entièrement consacrés à la question des prisonniers de guerre (alors qu'avant, les mêmes articles concernaient civils et militaires)

La conférence de la Haye de 1907 précise que le prisonnier de guerre passe sous la responsabilité du gouvernement ennemi mais non des individus ou des corps qui les ont capturés. Ils doivent être traités avec humanité (leurs effets personnels, exceptés leurs armes, restent leur propriété).

A échelle nationale, les Etats-majors s'expriment aussi sur le statut des soldats nationaux prisonniers.

Ainsi en France, le général Joffre évoque dans son l'ordre général du 28 novembre 1914 « tout soldat fait prisonnier par suite de son insouciance ou de sa négligence, tout chef, qui, par manque de fermeté, laisse prendre une partie de sa troupe par l'ennemi, commet une faute des plus graves. Le commandant en chef décide que tout militaire non-blessé fait prisonnier sera, à son retour de captivité, l'objet d'une enquête à l'effet de déterminer si il y a lieu de prendre, envers lui, des sanctions [...] notamment pour capitulation, désertion à l'ennemi ou abandon de poste en présence de l'ennemi. »

Cet ordre général montre bien que le prisonnier reste, aux yeux de son propre Etat Major, un soldat.

A leur retour en France en 1919, les prisonniers de guerre, bien que soutenus par les associations d'anciens combattants, sont exclus des distinctions honorifiques. Il faut attendre 1922 (mesure d'amnistie du 8 juillet) pour qu'ils aient le droit au port de la médaille de la Victoire, et la mention « mort pour la France » pour ceux décédés en captivité. En 1930 ils pourront donc prétendre à l'allocation créée pour les combattants.

Après la 2GM, les prisonniers sont inclus dans les commémorations et considérés par De Gaulle comme le « front de la résistance intérieure en Allemagne ». (Dans un discours de 1943).

Au sein d'un même Etat le statut du prisonnier de guerre a pu être envisagé de manière différente. Ainsi le Japon a respecté la convention de la Haye au cours du premier conflit mondial mais après l'avoir signée en 1929, il a remis en cause la convention de Genève en 1937. La question ne se pose plus dans les mêmes termes, le statut de prisonnier de guerre n'existe plus, le prisonnier est un soldat qui aurait dû mourir mais qui s'est rendu. Il n'est donc plus considéré comme un combattant et ne bénéficie plus de la protection des différentes conventions.

Cette question fait l'objet de recherches récentes, l'historiographie s'est renouvelée après les années 2000 sur ce sujet assez peu traité.

Les sources qui concernent les prisonniers de guerre sont à considérer avec précaution.

L'Etat français par exemple a noirci le tableau des conditions d'emprisonnement pour décourager les soldats qui choisiraient de se rendre à l'ennemi pour arrêter le combat lors de la 1GM.

### ➤ Des idées préconçues sur le sujet ?

Il s'agit de déconstruire l'idée préconçue que le traitement des prisonniers de guerre se serait détérioré entre les deux guerres et que leur traitement serait révélateur de l'évolution de la violence de guerre et du passage à une guerre d'anéantissement.

Cependant, après lectures (voir bibliographie), il apparaît qu'il y a de multiples situations et des traitements très variables des prisonniers de guerre. Que ce soit pendant la 1GM ou la 2GM, les Etats ne traitent pas tous les prisonniers de guerre de la même façon.

Les traitements diffèrent en fonction des contextes, de l'avancée des armées, des lieux, des origines des prisonniers...

Il semble donc impossible de généraliser. Il n'y a pas de politique générale du traitement des prisonniers de guerre par les Etats, cela varie selon les périodes, les besoins...

Exemple : les prisonniers de guerre soviétiques qui sont recrutés comme auxiliaires dans la Wehrmacht après l'échec devant Moscou durant l'hiver 1941/42, afin de faire face à une guerre longue, alors que d'autres prisonniers de guerre soviétiques seront envoyés à Auschwitz. *Les 100 mots de la Shoah*, entrée sous-hommes, Tal Bruttman et Christophe Tarricone). D'autres encore sont envoyés à l'ouest pour travailler (travaux forcés).

Le destin du prisonnier, même pendant la 2GM, n'est pas d'être massacré ou anéanti, à la différence des populations civiles capturées. Les prisonniers sont intégrés à la stratégie et à l'économie de guerre.

Faire des prisonniers est un moyen de : neutraliser les effectifs ennemis, d'obtenir des renseignements militaires et d'être une monnaie d'échange.

Faire des prisonniers assure d'avoir une main d'œuvre pour l'effort de guerre en remplacement des effectifs partis sur le Front.

Néanmoins les soviétiques faits prisonniers par l'Allemagne nazie ont pu être exterminés, au nom d'une politique raciale

L'autre idée préconçue est de minimiser leur importance dans les conflits : ils ont d'abord été très nombreux (2,5 millions lors de la 1GM et ...) mais sont aussi partie prenante du conflit.

S'intéresser aux prisonniers de guerre permet d'aborder des notions au cœur des deux conflits mondiaux :

- Guerre totale
- Guerre mondiale
- Guerre idéologique
- Guerre d'anéantissement
- Déshumanisation...

## **II- Intégrer la question des prisonniers de guerre nos enseignements.**

L'impossibilité de montrer la montée de la violence de guerre à travers une généralisation du sort réservé aux prisonniers de guerre empêche d'utiliser l'étude des prisonniers de guerre comme fil conducteur à celle des deux guerres.

Bien entendu le sort réservé aux prisonniers soviétiques montre bien, lui, la politique d'anéantissement et d'extermination nazie. Cependant limiter l'étude des prisonniers de guerre au sort des soldats soviétiques exterminés trahit la situation réelle : les prisonniers de guerre ont connu des sorts multiples.

Intégrer l'étude du traitement des prisonniers permet de faire réfléchir à des questions des programmes.

### **En classe de troisième.**

Dans le thème 1 : l'Europe, un théâtre majeur des guerres totales, 1914-1945.

### **En classe de première.**

Dans le thème 4 : la Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens, Chapitre 3 : Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques.

Objectifs : Ce chapitre vise à étudier les différentes manières dont les belligérants sont sortis de la guerre et la difficile construction de la paix.

- La rédaction de la Convention de Genève de 1929, statuant pour la première fois sur le sort des prisonniers de guerre, illustre les différentes manières dont les belligérants sont sortis de la guerre et la tentative de construction d'un nouvel ordre.
- La question de la mémoire de la Grande Guerre peut aussi être abordée à travers les prisonniers de guerre exclus de la mémoire nationale dans l'immédiat après-guerre.